

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Septembre 2012

L'ADDS-QM (*Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro*) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Si vous trouvez un coupon de renouvellement dans l'enveloppe, c'est qu'il est maintenant temps de renouveler votre carte de membre. Remplissez le coupon et retournez-nous le avec votre cotisation. Si vous avez renouvelé et que vous trouvez un coupon, excusez-nous, une erreur s'est glissée.

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE APPUI !

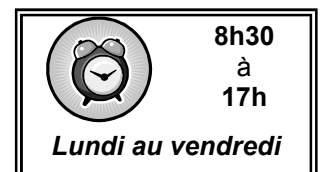
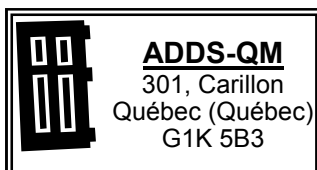
ET MAINTENANT ...



Sommaire

Vie maritale et comité femmes par Josée Carré et Véronique Salmon	P.2 et 3
Info-Loi par Christian Loupret	P.4
Nouvelle militance par Raymond-Yves Gariépy	P.5
Nouvelles de la militance par Véronique Salmon	P.6
Le droit de manifester, plus restreint que jamais ... par Lydia Berthiaume	P.7
Calendrier	P.8

UN AUTOMNE ÉRABLE ?





VIE MARITALE ET COMITÉ FEMMES

Par Josée Carré et Véronique Salmon

La vie maritale selon l'aide sociale

Selon l'aide sociale, les personnes sont en situation de vie maritale :

- lorsqu'elles ont la même adresse que leur coloc, c'est la COHABITATION ;
- lorsqu'elles s'entraident, c'est le SECOURS MUTUEL ;
- lorsque d'autres personnes (voisins, amiEs, famille, ...) voient les personnes assistées sociales faire des choses avec leur coloc, comme prendre des marches, aller dans la famille de l'autre à Noël, faire l'épicerie ensemble, ... c'est la COMMUNE RENOMMÉE.

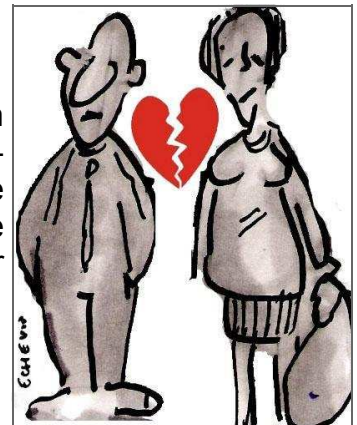
Lorsqu'une personne répond à un de ces critères, l'aide sociale fait une enquête.

Pour les personnes qui sont clairement en couple (homme et femme, femme et femme ou homme et homme), et toutes deux à l'aide sociale, elles doivent avoir un chèque pour deux. Le montant du chèque sera alors diminué de 132,50\$ par personne pour les adultes sans contrainte à l'emploi et de 331,50\$ par personne pour celles et ceux ayant une contrainte à l'emploi. Si dans le couple un des deux partenaires travaillent, l'aide sociale fera des calculs à partir de ses revenus et le montant de la prestation sera ajusté en fonction du résultat de ces calculs. Une des conséquences possibles, c'est la perte du chèque.

La notion de vie maritale critiquée(1)

La notion de vie maritale en embête plusieurs. Pour Claude Cousineau, avocate, elle est archaïque et ne correspond pas à la réalité d'aujourd'hui. « Ce n'est pas évident de dire à une personne, qu'un an après l'avoir rencontrée, elle doit nous prendre en charge financièrement », explique-t-elle.

« L'autre problème, c'est que la vie maritale est déterminée par un ensemble d'indices que l'on évalue, comme la commune renommée, la cohabitation. Mais, aujourd'hui, la notion de vie de couple est tellement imprécise. Pour être honnête, il n'y a pas un avocat de la défense ni un procureur du ministère qui peut être assuré d'avoir raison dans un dossier comme ça », indique-t-elle.



Pour sa part, l'avocate à la clinique juridique Pointe-Saint-Charles-Petite-Bourgogne Lise Ferland déplore que les assistés sociaux soient souvent traités avec un « regard suspicieux ». « En droit civil, la règle de base, c'est de présumer de la bonne foi », note-t-elle. Elle dénonce le fait que la délation soit encouragée et « qu'une simple déclaration d'un voisin puisse permettre de déclencher une enquête ».

1) Lisa-Marie Gervais, Assistance sociale – Des prestataires se plaignent d'enquêtes trop intrusives, Le Devoir, 10 décembre 2007.

Une personne = un chèque pour vivre dans la dignité (2)

Les membres du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) demandent que soit assuré à chaque personne le droit d'avoir une vie amoureuse et ce, sans être contrainte à la dépendance financière.

Les personnes assistées sociales sont des citoyennes à part entière et c'est important qu'elles aient accès à une vie amoureuse sans être pénalisées. Le programme d'aide sociale nie le droit à vivre en amour tout en gardant, pour chacun des adultes, une autonomie économique. Nous demandons que les personnes forcées de recourir à l'aide sociale puissent avoir un conjoint ou une conjointe sans être obligées de « vivre à ses crochets » et que le gouvernement adopte les changements réglementaires en conséquences.

La notion de la vie maritale à l'aide sociale ne correspond pas à la réalité vécue par la majorité des adultes ayant un projet de vie amoureuse. L'amour ne peut être utilisé comme prétexte pour condamner une personne à la dépendance économique. Nous affirmons l'importance de garantir à chaque personne un revenu permettant de vivre de façon autonome et dans la dignité.

Nous demandons à la ministre de la Solidarité sociale, madame Julie Boulet, de prendre ses responsabilités et de mettre fin à l'application de la notion de vie maritale comme instrument de mépris envers les personnes assistées sociales.

Comité femmes de l'ADDS QM

Cette année, en 2012-2013, le Comité femmes de l'ADDS QM va plus spécifiquement travailler sur la notion de vie maritale. Pour ce faire, nous allons donner une formation et nous allons recueillir des témoignages des personnes assistées sociales (femmes et hommes) qui sont en vie maritale ou qui sont faussement accusées de vie maritale. Ces témoignages et ceux provenant de toutes les régions du Québec serviront à faire un « livre noir » qui donnera du contenu et des preuves au Comité juridique et au Comité luttes du FCPASQ.



Nous profitons de l'occasion pour faire une invitation spéciale aux femmes de l'ADDS QM. Nous aimerions vous inviter à participer au comité femmes. L'objectif principal de ce comité est de faire connaître, de dénoncer la réalité des femmes assistées sociales et de défendre leurs droits. Pour ce faire, nous participons et nous nous impliquons aux marches féministes : celle du 8 mars, du 6 décembre, de la marche mondiale des femmes, etc. Nous écrivons des articles dans les journaux, nous participons au comité femme du FCPASQ,

Si ce comité vous intéresse ou que vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Surveillez le calendrier à la dernière page de la Riposte ou sur notre site web pour connaître les dates des rencontres du comité femmes de l'ADDS QM.

2) Texte produit par le Comité femmes du FCPASQ

ENGAGEMENTS PRIS PAR LA MINISTRE AU COURS DES DERNIERS MOIS

Voici différents engagements pris cette année par la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), lors de rencontre avec le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et la Coalition pour l'accessibilité aux services des CLE (CASC).

Il appert que le formulaire de demande de diminution de compensation de dettes a été amélioré et qu'il est plus complet pour prendre en compte l'ensemble de la situation. L'estimation des besoins alimentaires a été bonifiée et passe à 220 \$/mois par personne.

INFO-LOI



Les personnes qui ont besoin d'aide pourront rencontrer un agent ou une agente en tout temps, mais pas nécessairement leur agentE. Celles qui font une première demande à vie seront contactées par téléphone après le dépôt de leur demande ainsi que les personnes qui ont un dossier complexe.

Un dossier doit être inactif au moins 6 mois avant d'être fermé.

Les personnes n'ont plus à montrer la carte d'assurance sociale. Seulement donner son numéro devrait être accepté.

Par
Christian
Loupret

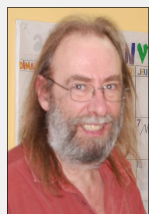
Il y a un visioguichet à Lévis aux Galeries Chagnon et il ne devrait pas en avoir d'autres d'ici tôt car ils coûtent cher.

L'article 29 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles se lit comme suit : « Le ministre prête assistance à toute personne qui le requiert pour lui faciliter la compréhension des mesures, programmes et services et, le cas échéant, leur accessibilité. Il doit notamment l'aider dans la formulation d'une demande d'aide financière ».

Protectrice du citoyen :

Elle nous invite à formuler des plaintes à son bureau quand on se sent bafoués dans nos droits par le MESS. (1 800 361 5804)

P.-S. : Suite à la confusion entretenue par la ministre Julie Boulet, cet été, comme quoi Postes Canada ne pourra plus garantir la livraison des chèques d'aide sociale le 1^{er} du mois. Aussi, j'aimerais savoir si vous recevez le vôtre plus tard que le 1^{er}.



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Septembre

Paulette Beaudry
Jean Cazes
Jean Drolet
Christine Dumas
René Faucher
Patrick Ferland
Dany Giroux
David Labbé
Dany Lévesque



Louise-Anne Maher
Michel Marier
Michael Marion
Christine Michaud
Gabriel Pichette
Francine Tourigny
Monique Toutant
Hugues Tremblay



NOUVELLE MILITANCE

Par Raymond-Yves Gariépy

Salut à tous ! Je voudrais partager ma vision de l'ADDS QM.

Ici on t'invite à tester et à dépasser tes acquis, à t'impliquer et ce en respectant ton rythme. C'est un endroit où l'on peut donner ses opinions. Pour moi qui adore les joutes politiques c'est de la musique à mes oreilles : entendre, débattre, actualité, lois, politique....

Quiconque est motivé, qu'importe son âge, sexe état de santé, est invité à travailler sur des comités. Croyez-moi, c'est bon pour l'estime de soi. Ça redonne confiance dans ses valeurs et des gens ici t'accueillent avec respect et authenticité.

Je vous invite à réveiller le militant qui vit en chacun de vous. Venez tenter votre chance sur un comité. Vous en sortirez grandit !!





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

St-Sauveur en fleurs

Une fois de plus cette année nous avons organisé avec le *Comité de citoyens et citoyennes* du quartier St-Sauveur le fameux St-Sauveur en fleurs. Nous étions près d'une quinzaine de personnes de l'ADDS QM à vendre des hot-dogs, breuvages et salades ou encore à présenter l'organisme à notre kiosque. Malgré la pluie, des fleurs et hot-dogs se sont vendus. L'activité a eu lieu le 2 juin.



Bilan d'année

Le 6 juin nous étions 13 militantEs à faire le bilan de l'année du travail de l'ADDS QM. Nous avons terminé cette agréable journée en étant impressionné et satisfait du travail réalisé.

Pique-nique en appui à la lutte étudiante

À la deuxième journée de l'assemblée générale du FCPASQ, le 14 juin, nous avons été pique-niquer en face du parlement pour montrer publiquement notre appui à la lutte étudiante québécoise. Nous étions pas loin de 10 personnes de l'ADDS QM et au moins une cinquantaine de personnes à avoir participé à cette action.... des personnes assistées sociales provenant de partout au Québec. Nous avons profité de l'occasion pour jouer de la casserole. Quelle symphonie !



Assemblée générale annuelle

Le 19 juin dernier l'ADDS QM organisait son assemblée générale annuelle. Plus d'une vingtaine de personnes ont participé.



Sortie de fin d'année

Les militants et les militantes de l'ADDS QM et de Rose du Nord ont organisé une sortie de fin d'année. Nous sommes allés visiter le musée de Québec et nous avons ensuite pique-niqué dans le parc du musée. Belle journée !



LE DROIT DE MANIFESTER, PLUS RESTREINT QUE JAMAIS....

Par Lydia Berthiaume

La 19 juin dernier, le conseil de ville, majoritairement constitué de l'équipe Labeaume, a adopté une modification du «règlement sur la paix et le bon ordre relativement aux manifestations, assemblées, défilés et attroupements». Ce règlement comporte six mesures principales.

1. **Il est interdit...** d'installer, sur le domaine public (1), une tente ou tout autre forme d'abri sans en avoir obtenu l'autorisation.
2. **Il est interdit...** d'organiser ou de participer à une manifestation dont l'heure, le lieu et l'itinéraire n'ont pas été donnés à la police ou respecté.
3. **Il est interdit...** de se trouver dans un parc entre 23h le soir et 5h le matin.
4. **Il est interdit...** de participer ou d'être présent à un attroupement sur le domaine public entre 23h le soir et 5h le matin.
5. **Il est interdit...** de gêner la circulation des citoyens sur le trottoir.
6. **Il est interdit...** d'empêcher quelqu'un de l'utilisation normale du domaine public.

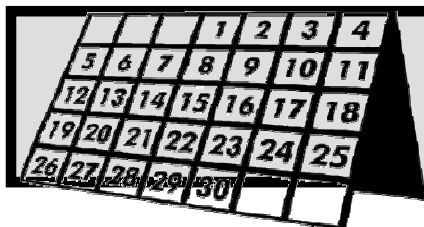
Derrière ces principes généraux, l'Équipe Labeaume s'attaque plus ou moins directement au mouvement des indignés, au mouvement étudiant et aux mouvements sociaux, tout en remettant en question le droit de tenir une ligne de piquetage et en mettant en place une forme de «couvre feu». Aussi, elle vient approuver d'une certaine manière la répression policière des derniers mois en donnant encore plus de pouvoir aux policiers.

Également, il importe de préciser que ce règlement n'est pas temporaire contrairement à la «loi 78», mais bien permanent. Ainsi, même si certaines mesures peuvent sembler simplement reprendre des aspects de la «loi 78», il ne faut pas négliger le fait que celles-ci resteront en vigueur même après la fin de la loi spéciale.

En somme, ces ajouts au règlement menacent de manière importante le droit de manifester, tout comme le fait la «loi 78», soit un droit essentiel pour faire entendre la voix des plus démunis et des oubliés de notre société. En réponse à cette situation, plusieurs organismes se sont mobilisés afin de dénoncer les modifications apportées au règlement. Actuellement, des groupes s'organisent afin de contester celles-ci devant la justice. Toutefois, le dossier reste à suivre...



1) «Domaine public » : ensemble des biens administrés par la municipalité, affectés à l'usage général et public;



CALENDRIER

Septembre 2012

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i>VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
					1
3 CONGÉ FÉRIÉ	4 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	5 <u>9H30</u> Préparation de l'assemblée générale d'orientations	6	7	8
10	11 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	12	13	14 <u>9h30</u> Assemblée générale d'orientations	15
17 <u>9h30</u> Comité organisateur	18	19	20 <u>9h30</u> Comité femmes	21	22
24 <u>9h30</u> Coordination	25 <u>13h30</u> Atelier droit aide sociale	26	27	28	29

Voici ce que l'ADDs-QM vous offre

- ↓ **Avez-vous des questions sans réponse ?** Utilisez le **Dépannage téléphonique** au 525-4983.
- ↓ **Vous avez des questions concernant l'aide sociale ?** Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale). L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au 525-4983.